



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

-----

## DÉPÔT DES TABLEAUX RECTIFICATIFS

(Électeurs français et électeurs ressortissants de l'Union européenne)

-----

Les électeurs sont informés que les tableaux rectificatifs contenant les additions et les retranchements faits aux listes électorales seront déposés au secrétariat de la Mairie le 10 janvier 2017 au plus tard.

Pendant un délai de 10 jours, **soit jusqu'au 20 janvier 2017**, tout citoyen omis peut réclamer son inscription et tout électeur inscrit sur la liste électorale principale (électeurs français) de la commune peut réclamer, devant le juge du Tribunal d'Instance, l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Ce droit appartient également aux électeurs inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Grenoble, le 01 DEC. 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Patrick LAPOÛZE